

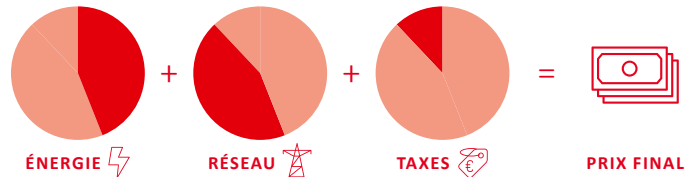
UN NOUVEAU TARIF D'UTILISATION DU RÉSEAU

AGIR AUJOURD'HUI POUR ÉVITER DE PAYER DAVANTAGE DEMAIN.

Au 1^{er} janvier 2025, l'Institut luxembourgeois de Régulation (ILR) et les gestionnaires de réseaux introduiront une nouvelle structure tarifaire sur le marché de l'électricité. Objectif ? Répondre à l'évolution de l'utilisation du réseau dans un contexte de transition énergétique. Comment ? En proposant une structure tarifaire plus équitable qui, à terme, invitera le consommateur à adopter une plus grande flexibilité dans l'utilisation des réseaux et à mieux utiliser les réseaux existants.

DE QUOI PARLONS-NOUS ?

Sur le marché de l'électricité, il est important de distinguer entre le **prix de l'énergie électrique** et le **tarif d'utilisation du réseau d'électricité** qui, ensemble avec **les taxes**, constituent le **prix d'électricité final**, payé par le consommateur.



Le prix de l'énergie électrique peut varier en fonction du marché de l'énergie. Par contre, **le tarif d'utilisation du réseau appliqué par le gestionnaire de réseau est approuvé par l'ILR**, l'Institut Luxembourgeois de Régulation.



QUELLE EST LA SITUATION ACTUELLE ?

L'électrification de notre société s'accompagne **d'une hausse des flux d'énergie**. Si celle-ci reste tout à fait gérable à l'heure actuelle, notamment grâce à l'excellente qualité des réseaux du pays, **les hausses des flux d'énergie pourraient devenir toujours plus importantes à l'avenir**.

Pour limiter les pics de puissance pouvant être causés par des usages simultanés, il est dès à présent nécessaire de trouver une réponse complémentaire à l'augmentation de la capacité du réseau. En ce sens, le tarif d'utilisation du réseau actuel n'est pas équitable, parce qu'**il ne reflète pas les coûts réels d'utilisation du réseau**.



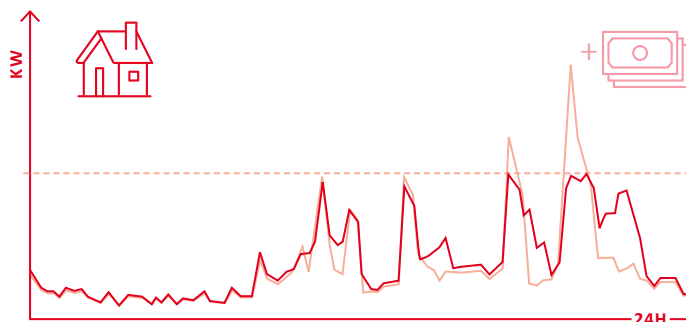
QU'EST-CE QUI CHANGE ?

C'est la **structure de ce tarif d'utilisation du réseau qui change** à partir du 1^{er} janvier 2025. Dans son calcul, une place plus importante est désormais accordée à la **notion de puissance (kw)**. Ce changement a pour objectif de rendre le tarif plus équitable et plus réactif des coûts réels, et de **motiver les consommateurs à limiter leurs usages simultanés qui induisent des pics de puissance** que le réseau doit absorber.

Concrètement, des niveaux de puissance de référence sont attribués à tous les consommateurs sur base de leur historique de consommation. **Un dépassement régulier du niveau de puissance attribué est tout à fait normal.** Le volume supplémentaire est alors simplement facturé à un prix supérieur.

— EXEMPLE D'UTILISATION DU RÉSEAU GÉNÉRANT DES PICS DE PUISSANCE DÉPASSANT LE NIVEAU DE RÉFÉRENCE

— EXEMPLE D'UTILISATION OPTIMISÉE DU RÉSEAU ÉVITANT LES PICS DE PUISSANCE



QU'EST-CE QUE L'UTILISATEUR PEUT FAIRE ?

Dans l'immédiat, **ce changement n'a pas d'impact sur la vaste majorité des consommateurs.** Ce d'autant plus que le prix de l'énergie électrique en lui-même reste la variable principale dans le prix final payé par le client.

Tous les utilisateurs peuvent contribuer à **une utilisation plus efficace du réseau, en faisant preuve de flexibilité au niveau de leur consommation, en l'étendant dans le temps et en limitant les usages simultanés.**



EXEMPLES D'USAGES

**UNE STRUCTURE TARIFAIRE ÉQUITABLE
EN ANTICIPATION DES BESOINS D'AVENIR**

WWW.MYILR.LU



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS
DE RÉGULATION